



## *Vous souhaitez participer aux formations proposées en 2024 ?*

Nous vous proposons : **une formation débutant le 24 février et division de colonie le 11 mai**. Pour ces 2 journées la formation débute à **9h00**. Votre arrivée dès 8h30 pour enregistrer votre présence et partager un pot d'accueil.

Prévoir votre repas de midi à votre convenance. Pour le 11 mai vous pouvez envisager un casse-croûte pris sur place intérieur ou extérieur, mais pour le 24 février pensez à prendre des dispositions pour réserver un repas au restaurant dans le bassin d'Aurillac ou dans la famille même si la possibilité de manger à l'intérieur reste possible. La reprise des formations débutera à **13h30**. Fin de la journée après 17h00.

**Vous complèterez les bulletins d'inscriptions annexés à l'envoi postal pour ceux qui n'ont pas indiqué leurs coordonnées de messagerie. Pour ceux ayant communiqué une adresse de messagerie vous consulterez l'envoi de fin décembre où ils doivent apparaître.**

**Toutes les informations seront présentes sur le site APICANTAL à dater du 15 décembre 2023.**

Formations payantes à **8€** pour chacune. Chaque bulletin d'inscription, à dissocier du bulletin d'adhésion, devra être accompagné du chèque libellé à « **APICANTAL** » et adressé à M. CARRIER Christian – 7 Chemin des granges – 15130 ARPAJON SUR CERE.

### **Conditions de déclaration de sinistre**

Toute déclaration de sinistre transmise au secrétaire doit être impérativement accompagnée du récépissé de télédéclaration de détention de rucher établi dans la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2023. Toute plainte en gendarmerie n'a de valeur qu'avec cette condition remplie. Déclarer un vol d'abeilles ou un acte de vandalisme n'a de sens que si vos colonies sont enregistrées au niveau national.

Ceux qui ont déjà communiqué leurs coordonnées de messagerie INTERNET ont un petit rectangle **vert** ■ en haut de l'étiquette d'adressage. Par envoi postal ceux-ci recevront ce seul document. Si vous ne recevez pas sur votre messagerie les autres informations relatives au syndicat (*bulletin de fin d'année, calendrier, etc..*) faites le savoir à l'adresse suivante : [carrierc@wanadoo.fr](mailto:carrierc@wanadoo.fr) **téléphone au 06 31 10 08 85** (ou courrier adressé à M. CARRIER Christian -7 chemin des granges – 15130 ARPAJON SUR CERE). *Soit votre adresse de messagerie a été modifiée, soit elle est mal transcrite dans notre base de données.*

**Pensez à consulter notre site [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr) avant tout contact téléphonique.**

Vous avez mis en place un traitement contre varroa après l'enlèvement des hausses dans toutes vos colonies peuplées d'abeilles. <b>Au retrait des lanières, avez-vous constaté en fin d'automne 2023 la perte de certaines colonies ?</b>	<b>NON</b> <b>OUI</b> Si réponse OUI combien de colonies : _____
<u>Observations, commandes de matériels hors dépôt, divers :</u>	Date : ____/____/2024 Signature

**Le BULLETIN d'ADHESION + le REGLEMENT (Chèque bancaire ou postal, à l'ordre d'APICANTAL) sont à adresser à : Ludovic JOACHIN, 2 Roche Haut, 15400 VALETTE**